

**Nom du centre de services scolaire :**

Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord  
 1235, rue de la Digue  
 Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0  
[www.csmcn.qc.ca](http://www.csmcn.qc.ca)

Conformément au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*, avis est donné à chaque membre du personnel enseignant, du personnel professionnel non enseignant, du personnel de soutien, direction d'établissement d'enseignement et personnel d'encadrement, pour la désignation des membres représentant le personnel au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord.

**Peut se porter candidat :**

- Le membre du personnel enseignant siégeant à ce titre, au moment de la désignation, à un conseil d'établissement du centre de services scolaire;
- Le membre du personnel professionnel non enseignant est désigné par et parmi les membres du personnel professionnel non enseignant siégeant à ce titre, au moment de la désignation, à un conseil d'établissement du centre de services scolaire.
- Le membre du personnel de soutien est désigné par et parmi les membres du personnel de soutien siégeant à ce titre ou à titre de membre du personnel affecté à des services de garde, au moment de la désignation, à un conseil d'établissement du centre de services scolaire.
- La direction d'un établissement d'enseignement est désignée par et parmi l'ensemble des directeurs d'un établissement d'enseignement du centre de services scolaire.
- Le membre du personnel d'encadrement est désigné par et parmi l'ensemble des membres du personnel d'encadrement du centre de services scolaire.

## 1 – Postes ouverts aux candidatures

Poste	Catégorie
9	Membre du personnel – direction d'établissement

## 2 – Conditions d'éligibilité des membres du personnel

- Avoir 18 ans accomplis.
- Être de citoyenneté canadienne.
- Ne pas être en curatelle.
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la *Loi sur la consultation populaire*, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* ou de la *Loi électorale*, au cours des cinq dernières années.

### 3 – Motif d'inéligibilité des membres du personnel

Sont inéligibles à la fonction de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire les personnes suivantes :

- un membre de l'Assemblée nationale;
- un membre du Parlement du Canada;
- un membre du conseil d'une municipalité;
- Un employé, dirigeant ou autrement représentant d'une association représentant des salariés d'un centre de services scolaire;
- un juge d'un tribunal judiciaire;
- le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation électorale;
- les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- une personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un autre poste de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire;
- une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette condition vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis).

### 4 – Période de mise en candidature

La période de mise en candidature débutera le 10 avril 2026 et prendra fin le 1<sup>er</sup> mai 2026.

### 5 – Comment soumettre sa candidature

Pour se porter candidate, la personne doit transmettre le formulaire de mise en candidature joint au présent avis à la direction générale, au plus tard le **1<sup>er</sup> mai** de l'année scolaire en cours. Chaque candidat est désigné par l'ensemble des membres de sa catégorie au plus tard le **1<sup>er</sup> juin** de l'année scolaire en cours. La direction générale détermine les modalités de désignation.

### 6 – Pour plus d'informations

**Directrice générale ou directeur général** : Eric Faguy

**Adresse** : 1235, rue de la Digue, Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0

**Téléphone** : 418 538-3044, poste 3010

**Courriel** : eric-faguy@csmcn.qc.ca

**Signature** :

  
Directeur général

**Donné à Havre-Saint-Pierre le 10 avril 2026.**